

4^e édition

Droit des assurances

Sabine **Abravanel-Jolly**



À jour au
30 septembre 2022

ellipses

Table des matières

PRÉFACE	5
INTRODUCTION : GÉNÉRALITÉS SUR L'ASSURANCE	7
§ 1. L'opération d'assurance et le contrat d'assurance	8
§ 2. La classification des assurances	15
§ 3. Sources du droit des assurances	18
§ 4. Les spécificités de l'assurance	25
§ 5. Les intervenants à la relation d'assurance	27

PREMIÈRE PARTIE

Le droit commun du contrat d'assurance

Titre 1 - Vie du contrat	45
CHAPITRE 1	45
Phase de formation du contrat	45
Section 1 – Période précontractuelle	45
§ 1. Information précontractuelle due par l'assureur	45
§ 2. Information précontractuelle due par le souscripteur	56
Section 2 – La conclusion du contrat	62
§ 1. Le consentement des parties	62
§ 2. Prise d'effet du contrat	65
Section 3 – Les documents contractuels	66
§ 1. La police d'assurance	66
§ 2. La note de couverture	78
§ 3. Attestations et certificats d'assurance	81
CHAPITRE 2	84
Phase d'exécution du contrat d'assurance	84
Section 1 – Modifications du contrat	84
§ 1. Modification à l'initiative de l'assuré	84

§ 2. Modification à l'initiative de l'assureur	89
§ 3. L'avenant	91
Section 2 – Extinction du contrat	92
§ 1. L'extinction de plein droit du contrat	92
§ 2. La résiliation du contrat d'assurance	97
Titre 2 - Les droits et obligations des parties	112
CHAPITRE 1	112
Droits et obligations des parties par rapport au risque	112
Section 1 – L'obligation déclarative des risques du souscripteur	123
§ 1. Le domaine de l'obligation déclarative des risques	123
§ 2. Les sanctions de l'obligation déclarative des risques	131
Section 2 – La délimitation légale des risques	149
§ 1. Exclusions légales	150
§ 2. Les extensions obligatoires	172
Section 3 – La délimitation contractuelle de la garantie par l'assureur : les exclusions conventionnelles	182
§ 1. Notion d'exclusion conventionnelle	182
§ 2. Régime strict de validité des exclusions conventionnelles	195
§ 3. Effets de l'exclusion	206
CHAPITRE 2	207
Droits et obligations des parties par rapport à la prime	207
Introduction – Le calcul de la prime	207
Section 1 – Les modalités du paiement de la prime par le souscripteur	209
§ 1. Les parties au paiement de la prime	209
§ 2. La date du paiement	210
§ 3. Le lieu du paiement	210
§ 4. Les modes de paiement	211
Section 2 – Les sanctions en cas de non-paiement de la prime	212
§ 1. La mise en demeure	213
§ 2. La suspension de la garantie	215
§ 3. La résiliation du contrat	216

CHAPITRE 3	220
Droits et obligations des parties par rapport au sinistre	220
Section 1 – Les obligations de l'assuré lors de la survenance du sinistre	220
§ 1. Une obligation légale : la déclaration du sinistre	221
§ 2. Des obligations conventionnelles	223
§ 3. Sanction des fautes commises par l'assuré à l'occasion du sinistre : la déchéance	225
Section 2 – L'obligation de règlement du sinistre par l'assureur	228
§ 1. Procédure préalable au paiement de la prestation d'assurance : l'expertise	229
§ 2. Paiement de la prestation d'assurance	230
§ 3. Droits de l'assureur : la résiliation après sinistre	235
Titre 3 - Les procédures contentieuses propres au contrat d'assurance	241
CHAPITRE 1	241
La compétence juridictionnelle	241
Section 1 – Compétence d'attribution	241
§ 1. Compétence de la juridiction civile	242
§ 2. Compétence de la juridiction commerciale	243
§ 3. Le cas du contrat mixte	243
§ 4. Compétence de la juridiction administrative	244
§ 5. Compétence de la juridiction répressive	245
Section 2 – Compétence territoriale	246
§ 1. Principe	246
§ 2. Exceptions	247
CHAPITRE 2	250
La prescription biennale	250
Section 1 – Le domaine d'application de la prescription biennale	251
§ 1. Les actions relevant de la prescription biennale	252
§ 2. Les actions ne relevant pas de la prescription biennale	253
§ 3. L'opposabilité de la prescription biennale	255
Section 2 – Le point de départ de la prescription biennale	258
§ 1. Point de départ à compter de « l'événement qui y donne naissance »	258
§ 2. Les points de départ différés	260

Section 3 – Suspension et interruption	263
§ 1. Suspension de la prescription biennale	263
§ 2. L'interruption de la prescription biennale	268
Section 4 – La mise en œuvre de la prescription biennale	277
§ 1. La renonciation de l'assureur à invoquer la prescription	277
§ 2. L'extinction de l'action en justice	280
§ 3. L'exception de prescription en défense	281
CHAPITRE 3	284
La preuve	284
Section 1 – La preuve du contrat	284
§ 1. Les modes de preuve parfaite propres au droit des assurances	285
§ 2. Une appréciation spéciale des modes de preuve imparfaite du contrat d'assurance	287
Section 2 – Preuve du sinistre	290
§ 1. La charge de la preuve de la déclaration	290
§ 2. La preuve du sinistre garanti	290
§ 3. Les modes de preuve	291

SECONDE PARTIE

Les règles propres aux différentes catégories d'assurance

Titre 1 - Les règles propres aux assurances de dommages	295
CHAPITRE 1	295
Les règles communes aux assurances de dommages	295
Section 1 – La détermination de l'indemnité	296
§ 1. Le principe indemnitaire	296
§ 2. La volonté contractuelle	312
Section 2 – La subrogation de l'assureur contre le tiers responsable	323
§ 1. Le domaine de la subrogation spéciale de l'assureur	325
§ 2. Les conditions de la subrogation spéciale	330
§ 3. Les effets de la subrogation spéciale	337
Section 3 – La transmission de plein droit de l'assurance à l'ayant cause	341
§ 1. Le principe : transmission de plein droit de l'assurance à l'ayant cause	341
§ 2. L'exception : suspension de plein droit de l'assurance d'un véhicule terrestre à moteur ou d'un bateau de plaisance	348

Section 4 – L’attribution de plein droit de l’indemnité aux créanciers hypothécaires ou privilégiés	353
§ 1. Le domaine de la subrogation réelle	353
§ 2. Les conditions de la subrogation réelle	355
§ 3. Les effets de la subrogation réelle	356
CHAPITRE 2	360
Les règles propres aux assurances de responsabilité civile	360
Section 1 – La garantie en assurance de responsabilité	360
§ 1. Les risques garantis	360
§ 2. La durée de la garantie	362
Section 2 – La mise en œuvre de la garantie en assurance de responsabilité	373
§ 1. L’action en responsabilité civile de la victime contre l’assuré	373
§ 2. L’action directe de la victime contre l’assureur	377
Titre 2 - Les règles propres aux assurances de personnes	393
Introduction – Notion d’assurances de personnes	393
CHAPITRE 1	393
Les règles communes aux assurances de personnes	393
Section 1 – Les modalités de souscription en assurance de personnes	394
§ 1. Notion d’assurances de groupe	394
§ 2. Régime juridique de l’assurance de groupe	403
Section 2 – La sélection des risques en assurance de personnes	410
§ 1. La sélection restreinte pour les contrats de prévoyance complémentaire régis par la loi Évin	411
§ 2. L’interdiction du recours aux tests génétiques	412
§ 3. Le dispositif conventionnel imposant d’assurer les risques de santé aggravés	412
§ 4. L’interdiction de toute discrimination fondée sur le sexe	422
CHAPITRE 2	423
Les règles particulières aux assurances de personnes non vie ou de dommages corporels	423
Section 1 – Règles communes aux assurances de personnes non vie ou de dommages corporels	423
§ 1. Souscription, gestion et réglementation	423
§ 2. Le caractère forfaitaire des assurances de personnes non vie	423
§ 3. Étendue de la garantie dans le temps	425

Section 2 – L'assurance accidents corporels	426
§ 1. Notion d'assurance accidents corporels	426
§ 2. Un dommage consécutif à l'accident	430
Section 3 – L'assurance maladie	432
§ 1. L'objet de l'assurance maladie	432
§ 2. Les différentes formes de contrat	433
§ 3. L'existence d'un dommage consécutif à la maladie	433
CHAPITRE 3	434
Les règles particulières aux assurances vie	434
Introduction – Généralités	434
Section 1 – Les différents contrats d'assurance sur la vie	436
§ 1. La classification juridique	436
§ 2. La classification moderne	440
Section 2 – Les règles particulières à la souscription du contrat d'assurance vie	441
§ 1. Les personnes intéressées au contrat d'assurance vie	441
§ 2. L'information du souscripteur	444
§ 3. La faculté de renonciation du souscripteur	447
Section 3 – Les droits des différents protagonistes en cours de contrat	451
§ 1. Un droit de l'assureur au paiement de la prime : dépourvu de sanction	451
§ 2. Les droits du souscripteur en cours de contrat	452
§ 3. Les droits de certains tiers	459
Section 4 – Les règles particulières au du contrat d'assurance vie	461
§ 1. Droits du bénéficiaire et droits des héritiers du souscripteur	463
§ 2. Droits du bénéficiaire et droits des créanciers du souscripteur	466
§ 3. Droits du bénéficiaire et droits du conjoint du souscripteur	466
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	466
1. Manuels et traités	466
2. Encyclopédies – Répertoires	466
3. Principales revues	466
4. Les Codes	466
INDEX	469